

CHRONIQUE THÉATRALE

Ouvrons notre chronique par une bonne nouvelle. M. Emile Augier nous rend enfin son répertoire, qu'il avait cru devoir interdire, à la suite de différends qui s'étaient élevés entre lui et la direction précédente (direction Gros-Maurel) et que nous n'avons pas à apprécier ici. Voici la lettre qui lève l'interdiction. Comme elle nous paraît significative et donne une sanction précieuse à tout le bien que nous avons dit et que nous pensons de M. Marck, comme artiste et comme administrateur, nous nous faisons un devoir de la reproduire *in extenso*.

Croissy, par Chatou (Seine-et-Oise), 3 juillet.

MON CHER MONSIEUR MARCK,

« Brindeau a dû vous dire combien je suis enchanté d'avoir affaire à vous, et, s'il vous l'a dit dans les termes mêmes dont je me suis servi, votre modestie seule en a pu souffrir.

« Je regrette seulement que votre nouvelle situation vous empêche de prêter l'appui de votre talent d'acteur aux pièces que vous montez ; mais je ne doute pas que l'acteur transparaisse sous le directeur et ne donne une bonne impulsion artistique à ses pensionnaires.

« Quand j'aurai une pièce nouvelle, je vous la confierai en toute sécurité.

« Agréez, cher Monsieur Marck, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus sympathiques. »

Ajoutons que cette faveur ne pouvait être sollicitée et obtenue que par celui qui a compris enfin et fait comprendre au public (ce qui n'était pas le plus facile de l'affaire) que le Théâtre des Célestins n'est pas seulement un café-concert, une sorte de casino, ou bien un établissement de banque institué uniquement pour payer tous les ans une rente viagère fabuleuse à MM. Lecocq, Planquette, Offenbach et C^{ie}, comme l'avait imaginé naïvement, pour ne rien dire autre, M. Aimé Gros ; mais que c'est avant tout et par-dessus tout la maison de Molière, de Racine, de